

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 10
AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le 29 juin 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 juin par le président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BILLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Jean JOVET, Laëticia LEGUILLOU, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Séiez : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier DUCH

Val d'Isère : Corinne REVERSADE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

François PERRIER donne pouvoir à Laëticia LEGUILLOU

Nathalie VILLIEN donne pouvoir à Nathalie OUVRARD

Marie Françoise BOCH donne pouvoir à Jean JOVET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Olivier DUCH

Céline MARRO donne pouvoir à Serge REVIAL

Xavier MATTIS donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Patrick MARTIN donne pouvoir à Alain EMPRIN

EXCUSES

Villaroger : Alain EMPRIN

Montvalezan : Jacky ARPIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR

Montvalezan : Magali VINSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christel MAILHE est désignée secrétaire de séance

2026-160

ACCORD DE PARTENARIAT – PROLONGEMENT LABEL « CAMPUS CONNECTE »

Il est rappelé que la commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs a été lauréate de l'appel à projet « campus connecté » en date du 28 janvier 2021. Ce dispositif rapproche la formation supérieure de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignements labellisés qui sont complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes. Ces campus permettent à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, en étant accompagné par un tuteur.

L'objectif est de palier aux difficultés de mobilité, de servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire et de faciliter l'accès à des études que les apprenants n'auraient pas envisagées pour des raisons professionnelles, familiales, sportives, médicales...

Après une première phase de labellisation de 5 ans, Philippe Baptiste, Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé la poursuite du dispositif Campus connecté par le MESR. Les Campus connectés pourront acter un nouveau conventionnement avec un co-financement de 3 ans en répondant à un nouvel appel à candidature. Ce dernier s'adresse uniquement aux lauréats de l'appel à projet Campus connecté lancé en 2020 sous l'égide de France 2030.

S'agissant d'un dispositif qui dépasse le cadre de la seule Commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, cette dernière a proposé de renouveler le soutien financier des Communautés de Communes de Haute-Tarentaise et des Versants d'Aime. L'université Savoie Mont Blanc (USMB) reste également associée au projet.

Une convention de partenariat entre la Commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, la Communauté de Communes des Versants d'Aime et la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sera versée au dossier d'appel à candidature et facilitera la validation du prolongement du label par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'espace.

Les partenaires institutionnels s'engagent à cofinancer le projet selon la répartition suivante :

Les partenaires	Montant
Communauté de communes des Versants d'Aime 1002 avenue de la Tarentaise - BP 60 73212 Aime-le-Plagne Cedex N° Siret : 247 300 817 00019	Une part fixe annuelle de 3000€ et une part variable proportionnelle au nombre d'étudiants de la COVA accueillis au sein du Campus Connecté

Les partenaires	Montant
Communauté de communes de Haute Tarentaise Rue Célestin Freppaz 73700 Séez N° Siret : 247 300 254 00015	La moitié des dépenses restantes
Commune de Bourg Saint Maurice – Les Arcs (porteur de projet) Place Marcel Gaimard 73700 Bourg Saint Maurice N° Siret : 217 300 540 00010	La moitié des dépenses restantes
Total estimé des cofinancements sur 3 ans	265 200 €

N.B : Les parties attestent que les fonds mobilisés ne comportent aucun crédit communautaire, de quelque fonds ou programme que ce soit, et qu'ils ne constituent pas la contrepartie d'une aide communautaire autre que celle relative à la présente opération.

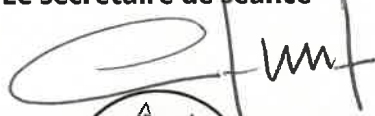
Cette participation vient en complément de la subvention de 150 000 € sollicitée auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

VU l'avis du bureau communautaire réuni le 3 février 2026 ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la participation au prolongement du Campus Connecté ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Le secrétaire de séance




Yannick AMET
Président